

## **SEANCE DU 10 MARS 2015**

**Date de convocation :** 3 mars 2015

**Date d'affichage :** 23 mars 2015

L'an deux mil quinze le dix mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

**Présents :** MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, Etienne Bonnel, David Collette, Stéphanie Collette, Nadine Hélaine, Martine Herman, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Stéphanie Olivier, Géraldine Poutrel et Didier Touzé.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 FEVRIER 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 11 février 2015.

### **AMORTISSEMENT STATION EPURATION AUBRIERE**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer la durée de l'amortissement de la station d'épuration de l'Aubrière en vue de l'élaboration du budget 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer la durée de cet amortissement à 60 ans.

### **PRESENTATION BUDGETS 2015 : CCAS, ASSAINISSEMENT, COMMUNE**

Monsieur le Maire présente tout d'abord un rappel du contexte national aux membres du Conseil Municipal.

Il leur précise que la loi de finances 2015 prévoit une croissance de 0.4 % en 2014 et de 1 % en 2015 qui ne devrait pas être suffisant pour réduire ou enrayer le haut taux de chômage à court terme.

De plus, le parlement a adopté, le 18 décembre les textes budgétaires. Plusieurs mesures auront ainsi un impact sur les finances locales : baisse des concours de l'Etat, renforcement de la péréquation, évolution de la dépense locale.

De plus, deux chantiers importants seront menés en 2015, la réforme de la Dotation Globale Forfaitaire applicable en 2016 et la révision expérimentale des valeurs locatives appliquées aux logements d'habitation qui devrait s'étaler jusqu'en 2018.

Ensuite, il leur explique le montage des budgets CCAS, Assainissement et général qui ont été élaborés par la commission finances au vu des décisions prises par le Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été exposée, Monsieur le Maire présentera ces budgets pour conformité à Madame la Trésorière avant de les présenter pour vote, le mardi 7 avril prochain.

### **ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

Dans sa séance du 17 décembre 2014, le conseil de communauté a fixé le montant des attributions de compensation des communes. Toutefois, il a demandé à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) d'étudier les modalités de participation de la communauté au remboursement des emprunts concernant des compétences transférées. Dans sa séance du 10 février 2015, la CLECT a proposé une participation de la communauté au remboursement du capital de ces emprunts fixée globalement à 60 000 €. Le surplus de capital et les intérêts restent à la charge des communes.

Par ailleurs, lors de l'évaluation des charges transférées adoptée au mois de décembre, le montant des charges transférées de la commune de Cerisy-la-Salle a été évalué à 142 797 € dont 30 889 € pour les compétences petite-enfance et jeunesse. Il s'avère que les intérêts de l'emprunt ont été intégrés dans cette évaluation pour un montant de 12 537 €. Pour aucune autre commune les intérêts des emprunts n'ont été pris en compte dans l'évaluation des charges transférées. La CLECT propose donc de déduire ce montant de l'attribution de compensation retenue en 2014 et de ramener l'attribution de compensation de la commune de Cerisy-la-Salle à 130 260 €.

A l'issue des travaux de la CLECT, il est proposé au conseil de communauté :

- de fixer le montant de l'attribution de compensation de la commune de Cerisy-la-Salle à 130 260 €,
- de fixer les attributions de compensation des communes concernées par les emprunts comme suit :

Commune	AC 2014	AC supplémentaire temporaire	AC pendant la durée de l'emprunt	Dernière année AC temporaire	Transfert de l'emprunt
Belval	26 145 €	1 568,11 €	29 769,68 €	2017	oui
		2 056,57 €	28 201,57 €	2021	oui
Cametours	13 407 €	2 692,14 €	16 099,14 €	2028	oui
Camprond	14 565 €	5 297,87 €	19 862,87 €	2027	oui
Cerisy la salle	130 260 €	1 540,93 €	127 274,77 €	2033	oui
		-4 526,16 €	125 733,84 €	2037	non
Gavray	40 142 €	-3 177,12 €	36 964,88 €	2028	non
Hauteville la Guichard	21 520 €	-2 337,07 €	19 182,93 €	2028	non
Montpinchon	38 766 €	3 248,75 €	42 014,75 €	2015	oui
Monthuchon	27 082 €	1 600,25 €	45 184,41 €	2028	oui
		16 502,16 €	43 584,16 €	2035	oui
Notre Dame de Cenilly	58 477 €	17 258,19 €	75 735,19 €	2028	oui
Ouville	26 103 €	2 642,33 €	31 698,52 €	2023	oui
		2 953,19 €		2023	oui
Saint Aubin du Perron	12 368 €	4 442,68 €	16 810,68 €	2019	oui
Saint Denis le Vêtu	65 703 €	1 960,59 €	67 663,59 €	2018	oui
Saint Martin de Cenilly	6 010 €	1 045,37 €	7 055,37 €	2018	oui
Saint Sauveur Lendelin	63 440 €	17 486,09 €	79 118,81 €	2021	oui
		1 775,66 €		2025	oui
		5 950,91 €		2025	oui
		1 826,76 €		2025	oui
		6 125,48 €		2025	oui
Savigny	30 629 €	4 934,20 €	35 563,20 €	2023	oui
Vaudrimesnil	19 827 €	-768,11 €	19 058,89 €	2027	non

- de confirmer, pour les communes non concernées par les emprunts, les attributions de compensation fixées par la délibération n°4 du 17 décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette délibération.

### **CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande de soutien au collectif des CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) de la Manche reçue de Monsieur Claude PERIER, Conseiller Général.

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis défavorable à cette demande.

### **CANTINE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande reçue de la nutritionniste de la société API proposant une deuxième animation pendant le repas des enfants. Le coût est de 250 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis défavorable à cette demande.

De plus, il leur fait part d'un courrier reçu de la cuisine centrale API RESTAURATION proposant des glaces pour le dessert en fin d'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, est d'accord sur le principe et autorise Monsieur le Maire à contacter API pour leur demander le prêt d'un congélateur.

### **DEMANDE DE MADAME LEMARE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande reçue de Madame LEMARE afin de buser entièrement le chemin de La Suaverie.

Monsieur David COLLETTE précise que des travaux ont été effectués et qu'il s'agit d'un chemin communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis défavorable à cette demande.

### **EGLISE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du rapport de visite de l'église du 26 février de la commission de sécurité qui s'est effectuée en présence de Monsieur Francis LEBEURY, Adjoint aux Travaux.

Une vérification de l'installation électrique doit être effectuée par la SOCOTEC.

Une vérification du fonctionnement et de la sécurité de la chaudière doit être faite.

Un signalétique de sortie de secours doit être posé.

Une formation incendie doit être programmée.

Une note d'instruction d'alarme doit être rédigée.

En conclusion, un avis défavorable a été émis et toutes ces remarques doivent être levées.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, décident de prendre les mesures nécessaires afin d'obtenir l'aval de la commission de sécurité.

### **SALLE DES FETES**

Suite aux travaux de mise en accessibilité de la Salle des Fêtes qui vont devenir obligatoire et au vu de l'état de la couverture, le Conseil Municipal, lors d'un précédent conseil avait demandé à la SOCOTEC de faire un diagnostic sur l'état de la charpente et de la dite couverture.

Leur conclusion précise notamment qu'une sur toiture serait inadaptée à la configuration actuelle.

De ce fait, après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, chargent Monsieur Francis LEBEURY, de contacter un couvreur afin d'effectuer un devis.

### **TRAVAUX ROUTE DEPARTEMENTALE 972**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'un aménagement de la sortie du village du Ridet est prévu dans le cadre de la sécurisation de la route départementale 972 axe Saint-Lô/Coutances.

Il leur précise qu'une réunion est prévue le 12 mars à 20 h 30 à la Mairie avec les riverains de ce village ainsi que les représentants des services du Conseil Général.

### **AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DOUVE-TAUTE**

Monsieur David COLLETTE expose le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Douve-Taute reçu du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin de LES VEYS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à ce projet.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AFM TELETHON**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention reçue de l'AFM TELETHON de EVRY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis défavorable à cette demande.

### **COMPTE RENDU REUNIONS CBC, SMPC,...**

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont déroulées au sein de la Communauté du Bocage Coutançais.

Il leur précise tout d'abord qu'un séminaire des élus se tiendra à Saint Sauveur Lendelin le 29 avril prochain dans le but de déterminer les projets communs qui devront être considérés comme prioritaire ; qu'une réunion de tous les élus avec Manche Numérique est prévue le 8 avril prochain.

Il leur fait part ensuite de l'évolution du projet gendarmerie dont le coût est estimé à 105 404 € HT et dont la fin des travaux est prévu en fin de cette année.

Enfin, il leur précise que la SCIC Les Sept Vents du Cotentin a sollicité la Communauté du Bocage Coutançais pour l'aide au financement d'un pavillon modèle et que cette demande est en cours d'étude.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'une réunion est prévue le 16 avril à 16 h 30 à la Mairie avec les représentants du SATESE en vue d'effectuer la vidange de la Station du Bourg.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu du CCAS de COUTANCES relatif à la collecte de la Banque Alimentaire du 27 mars 2015.

Madame Martine HERMAN se propose d'y participer.

Madame Anita MANSON s'interroge sur la réfection du chemin de l'Aubrière avant la rénovation complète.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a sollicité la Présidente du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche ; qu'une réunion s'est déroulée le 20 février en présence des conseillers municipaux et qu'il a été convenu que la société SORAPEL devrait effectuer les travaux de réfection de la voirie.

Monsieur Etienne BONNEL demande la date de la prochaine réunion de la commission informatique.  
Monsieur le Maire propose de la fixer le 17 mars à 20 h 30.

Monsieur Francis LEBEURY relate que des volailles appartenant à Monsieur FAUCON domicilié 29 Le Bourg divaguent dans le cimetière et dans Le Bourg.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à adresser un courrier à Monsieur FAUCON afin de régler ce problème.

Monsieur Francis LEBEURY relate que l'élagage d'une haie, qui a été effectué l'an dernier, située au bord du chemin de la Belaisière au Vert Bouillon, est resté dans le pied du talus.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à adresser un courrier au propriétaire afin de nettoyer.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le mardi 7 avril 2015 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 50.